

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 399**24 juillet 1997****SOMMAIRE**

Acuazahara (Luxembourg) S.A., Luxembg	page 19119	Exmar Lux S.A., Luxembourg	19150
Agira S.A., Luxembourg	19119	Hilos S.A., Luxembourg	19152
Allinco S.A., Luxembourg	19121	Immobilière du Cents, S.à r.l., Luxembourg	19152
Banque de Gestion Privée Luxembourg S.A., Luxembourg	19121	Institut d'Europe Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique, Munsbach	19120
Banque Générale du Luxembourg S.A., Luxembg	19122	International Securities Fund, Société d'Investissement, Luxembourg	19152
Banque Hapoalim (Luxembourg) S.A., Luxembg	19139	Irina Investments S.A.H., Luxembourg	19124
Barclays European Investments Holdings S.A., Luxembourg	19138	Ixos Holding S.A., Luxembourg	19132
Barclays Investment Funds (Luxembourg), Sicav, Luxembourg	19142	Lux Compétences Industrielles, S.à r.l., Luxembg	19135
Berdoli Holding S.A., Luxembourg	19141, 19142	Putnam Emerging Health Sciences Trust, Luxembourg	19111
British and Continental Union Limited S.A., Luxembourg	19142, 19143	Putnam Emerging Information Sciences Trust, Luxembourg	19111
Broadcast Investments S.A., Luxembourg	19139	Rosenberg Management S.A., Luxembg	19107, 19109
Cafin Holding S.A., Luxembourg	19143	Royale Service S.A., Luxembourg	19109, 19110
Caisse de Pension des Employés de la Banque Générale du Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique, Luxembourg	19123	Sacec S.A., Luxembourg	19110
Cariplo Bank International S.A., Luxembourg	19143	Sobovian S.A., Luxembourg	19115
C.D.E. Supplies, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19120	Société Civile Immobilière de Foetz, Foetz	19110
Comex Finance S.A., Luxembourg	19144	Soluxbourg S.A., Luxembourg	19111
Commercial Union International Life S.A., Luxembourg	19144	S.R.L., Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise, S.à r.l., Luxembourg	19112, 19115
Commercial Union Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	19144	Stema, S.à r.l., Steinfort	19116
Corporate Funds Management Services S.A., Luxembourg	19145	Stillhalter International S.A., Luxembourg	19116
Costa et Fils, S.à r.l., Luxembourg	19136	Taiwan Investment Company, Luxembourg	19115
Deco, S.à r.l., Bridel	19145	TCW Luxembourg Funds, Sicav, Luxembourg	19111
Eufi-Cash, Sicav, Luxembourg	19147	Tecnopali International (Luxembourg) S.A., Luxembourg	19106, 19107
Eufinvest, Sicav, Luxembourg	19145	Terra Consult AG, Senningerberg	19118
Eufi-Rent, Sicav, Luxembourg	19148	Ticassa S.A., Luxembourg	19116
Eurasie Diffusion S.A., Luxembourg	19150	Tobie Investissements S.A., Luxembourg	19118
Europe Innovation Fund Management Company S.A., Luxembourg	19151	Transalpine Holding S.A., Luxembourg	19117
		Wally S.A., Luxembourg	19119
		Wolf Private Investment S.A.H., Luxembourg	19118
		Zanolini International Holding S.A., Luxembourg	19119

TECNOPALI INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, (anc. PROJECT MANAGEMENT AND MARKETING (LUXEMBOURG) S.A.)

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.135.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le onze avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROJECT MANAGEMENT AND MARKETING (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50.135, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 231 du 29 mai 1995.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Roberto De Luca, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Conversion du capital social de la Société de florins néerlandais en liras italiennes au cours de change de 1 NLG = 880 ITL.

2) Augmentation du capital social pour le porter à six cents millions de liras italiennes (600.000.000,- ITL) par un versement en espèces.

3) Changement du nom qui deviendra TECNOPALI INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de florins néerlandais en liras italiennes au cours de change de 1 NLG = 880 ITL.

Le capital social de soixante-dix mille florins néerlandais (70.000,- NLG) est ainsi converti en soixante et un millions six cent mille liras italiennes (61.600.000,- ITL), représenté par six mille cent soixante (6.160) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL).

Les sept cents (700) actions d'une valeur de cent florins néerlandais (100,- NLG) chacune sont échangées contre six mille cent soixante actions (6.160) d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL) chacune, lesquelles sont attribuées aux actionnaires actuels en proportion de leur participation dans la société.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'échange des actions nouvelles.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de cinq cent trente-huit millions quatre cent mille liras italiennes (538.400.000,- ITL), pour le porter de son montant actuel de soixante et un millions six cent mille liras italiennes (61.600.000,- ITL) à six cents millions de liras italiennes (600.000.000,- ITL), par la création et l'émission de cinquante-trois mille huit cent quarante (53.840) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'Assemblée admet la société anonyme de droit italien TECNOPALI S.P.A., avec siège à Strada Pizzolese, n° 46/A, Parma (Italie) à la souscription des cinquante-trois mille huit cent quarante (53.840) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les cinquante-trois mille huit cent quarante (53.840) actions nouvelles sont souscrites par la société anonyme de droit italien TECNOPALI S.P.A, ci-avant qualifiée,

ici représentée par Monsieur Roberto De Luca, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 avril 1997, qui restera annexée aux présentes.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de cinq cent trente-huit millions quatre cent mille liras italiennes (538.400.000,- ITL) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à six cents millions de lires italiennes (600.000.000,- ITL), représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (10.000,- ITL) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en TECNOPALI INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. et de modifier, en conséquence, l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de TECNOPALI INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de cent quatre-vingt mille francs (180.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à dix millions sept cent soixante-huit mille francs luxembourgeois (10.768.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Di Luca, V. Stecker, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1997, vol. 97S, fol. 100, case 11. – Reçu 112.660 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 1997.

F. Baden.

(15476/200/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

TECNOPALI INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, (anc. PROJECT MANAGEMENT AND MARKETING (LUXEMBOURG) S.A.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 1997.

F. Baden.

(15477/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

ROSENBERG MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 30.311.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the eighteenth of February.

Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of ROSENBERG MANAGEMENT S.A. (the «Company»), having its registered office in Luxembourg, 13, rue Goethe, established in Luxembourg City, incorporated by a deed of Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, on the thirteenth of April nineteen hundred and eighty-nine, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of the eighth July nineteen hundred and eighty-nine.

The meeting is presided over by Gaston Juncker, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Christiane Brenner, employée privée, residing in Dudelange.

The meeting elected as scrutineer Claude Rumé, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record:

I. That the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the shareholders' proxies and the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, together with the proxies initialled *ne varietur* by the proxyholders, will be registered with this deed.

II. As appears from the attendance list, the sixteen thousand (16,000) shares representing the entire share capital of the Company are represented so that the meeting is regularly constituted can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III. That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. To amend article 3 of the articles of incorporation to read as follows:

«The purpose of the Corporation is the creation, administration and management of one or more collective investment undertakings (the «Funds») and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Funds.

The corporation shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the Funds. It may on behalf of the Funds enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfers in its name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Funds and the holders of shares of the Funds, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Funds. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the Luxembourg law of 30th March 1988 governing collective investment undertakings.»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting resolved to amend article 3 of the articles of incorporation to read as follows:

«The purpose of the Corporation is the creation, administration and management of one or more collective investment undertakings (the «Funds») and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Funds.

The corporation shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the Funds. It may on behalf of the Funds enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfers in its name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Funds and the holders of shares of the Funds, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Funds. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the Luxembourg law of the 30th March 1988 governing collective investment undertakings.»

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit février.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROSENBERG MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 13, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, en date du treize avril mil neuf cent quatre-vingt-neuf, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du huit juillet mil neuf cent quatre-vingt-neuf.

L'assemblée est présidée par Gaston Juncker, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Christiane Brenner, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Claude Rumé, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les représentants des actionnaires et le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, accompagnée des procurations signées ne varietur par leurs détenteurs, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les seize mille (16.000) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir connaissance préalable.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. L'article 3 des statuts est modifié pour prendre la teneur suivante:

«L'objet de la société est la constitution, l'administration et la gestion d'un ou plusieurs fonds communs de placement (les «Fonds»), et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans ces Fonds.

La société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la direction et la promotion des Fonds. Elle pourra, pour le compte des Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et transferts à son nom et au nom des tiers dans les registres d'actions ou

d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour le compte des Fonds et des actionnaires des Fonds tous droits et privilèges en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif.»

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts qui prendra la teneur suivante:

«L'objet de la société est la constitution, l'administration et la gestion d'un ou plusieurs fonds communs de placement (les «Fonds»), et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans ces Fonds.

La société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la direction et la promotion des Fonds. Elle pourra, pour le compte des Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et transferts à son nom et au nom des tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour le compte des Fonds et des actionnaires des Fonds tous droits et privilèges en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif.»

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

A la demande des comparants, le notaire qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en original en anglais et sur décision des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: G. Juncker, C. Brenner, C. Rumé, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 1997, vol. 96S, fol. 86, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1997.

C. Hellinckx.

(15480/215/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

ROSENBERG MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 30.311.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 1997.

C. Hellinckx.

(15481/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

ROYALE SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 47.999.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 10 avril 1997 à 11.00 heures

L'assemblée accepte la démission des administrateurs, Monsieur Gustave Stoffel, Monsieur Federico Franzina et Madame Maria Larsson, et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme en qualité d'administrateur, Maître Lex Thielen, avocat-avoué, Maître Georges Krieger, avocat-avoué, Maître Nadine Fleschen, avocat, demeurant tous à Luxembourg, leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 1997.

L'assemblée décide de transférer, avec effet de la présente assemblée, le siège social de la société de son actuelle adresse au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, vers l'adresse L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour la société

M^e Lex Thielen

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 90, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

15482/318/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

ROYALE SERVICE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 47.999.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 25 avril 1997 à 11.00 heures

L'assemblée donne l'autorisation au conseil d'administration de déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière à un administrateur en la personne de Maître Lex Thielen, et en particulier lui accorder le droit de signature unique sur les comptes.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 28 avril 1997.

Pour la société
M^e Lex Thielen
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 90, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

15483/318/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

ROYALE SERVICE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 47.999.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 avril 1997

En date du 25 avril 1997 à 11.30 heures du matin, les administrateurs de la société ROYALE SERVICE S.A. se sont réunis en conseil d'administration sur la demande de Maître Lex Thielen et de Maître Georges Krieger, administrateurs.

Tous les administrateurs étaient présents.

Etait à l'ordre du jour:

1) La conversion de la totalité des actions nominatives en actions au porteur.

2) Délégation du conseil d'administration en faveur de M^e Lex Thielen de tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière, et en particulier lui accorder le droit de signature unique sur les comptes.

Ces décisions ayant été acceptées à l'unanimité, la réunion du conseil d'administration est levée à 12.00 heures par décision du président.

Luxembourg, le 25 avril 1997.

M^e L. Thielen M^e G. Krieger M^e N. Fleschen

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 90, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

15484/318/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

SACEC, Société Anonyme.
Siège social: L-2511 Luxembourg, 51, boulevard Jules Salentiny.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A la suite de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 1997 et conformément aux statuts, le conseil d'administration s'est réuni pour désigner et confirmer les mandats de Messieurs Prosper Schroeder, président du conseil, Jean L. Schleich, administrateur-délégué, Cecil L. Schleich, Franz Lamesch, François Adam, Robert Angel et Jean-Paul Nickels, administrateurs, Gerd Klestadt, Victor Gillen et Jacques Bintz, commissaires aux comptes. Le conseil d'administration précise et confirme le siège social au 51, boulevard Jules Salentiny à Luxembourg.

Signature.

(15485/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE FOETZ.
Gesellschaftssitz: Foetz.

Zu neuen Geschäftsführern wurden am 21. Dezember 1995 ernannt:

Herr Peter Caspar;

Herr Siegfried Kaske.

Foetz, den 25. April 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 85, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15489/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

PUTNAM EMERGING HEALTH SCIENCES TRUST.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.958.

Faisant suite à l'assemblée générale du 15 avril 1997, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

Steven Spiegel;
Thomas M. Turpin;
John R. Verani;
Jean-Claude Koch;
Alfred F. Brausch.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, avril 1997.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1997, vol. 491, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15478/051/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

PUTNAM EMERGING INFORMATION SCIENCES TRUST.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.516.

Faisant suite à l'assemblée générale du 25 avril 1997, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

Steven Spiegel;
Thomas M. Turpin;
John R. Verani;
Jean-Claude Koch;
Alfred F. Brausch.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, avril 1997.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 1997, vol. 491, fol. 86, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur p. d. (signé): J. Muller.

(15479/051/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

SOLUXBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 53.861.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 91, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(15494/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

TCW LUXEMBOURG FUNDS, Société à Capital Variable à Compartiments Multiples.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.719.

Faisant suite à l'assemblée générale du 15 avril 1997, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

Damon P. De Laszlo;
Jean-Claude Koch;
Ernest O. Ellison;
Peter Laurence Watts.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, avril 1997.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1997, vol. 491, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15499/051/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

S.R.L., SOCIETE DE RADIODIFFUSION LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 38.432.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept avril.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) La société anonyme IMPRIMERIE SAINT-PAUL S.A., avec siège social à Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, représentée par Monsieur Paul Zimmer, directeur général, demeurant à Bofferdange, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 2 avril 1997,
 - 2) La société anonyme L.C.G.B. PARTICIPATIONS HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 11, rue du Commerce, représentée par Monsieur Léon Weyer, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le premier avril 1997,
 - 3) Monsieur Albert Gauche, administrateur de société, demeurant à 2800 Delémont, 49, Chemin des Adelles, représenté par Monsieur Léon Weyer, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Delémont, le 20 mars 1997,
 - 4) La société anonyme LUXLAIT-EXPANSION S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 27, boulevard Marcel Cahen, représentée par Monsieur John Rennel, président, demeurant à Waldbredimus, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 18 février 1997,
 - 5) La société anonyme LUXEMPART S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 6, rue Albert Borschette, représentée par Monsieur Léon Weyer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 31 janvier 1997,
 - 6) La société anonyme LA LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme d'Assurances, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 10, rue Aldringen, représentée par Monsieur Léon Weyer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 janvier 1997,
 - 7) La société anonyme CREDIT EUROPEEN, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 52, route d'Esch, représentée par Monsieur Léon Weyer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 février 1997,
 - 8) Monsieur Léon Weyer, administrateur de société, demeurant à Strassen, 273, route d'Arlon,
 - 9) La société civile OIDAR, établie et ayant son siège social à Roeser, 2, rue de Weiler, représentée par Monsieur Léon Weyer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Roeser, le 14 février 1997,
 - 10) Madame Yvonne Lautwein, sans état, épouse de Victor Ewen, demeurant à Helmdange, 183, rue de Luxembourg, représentée par Monsieur Léon Weyer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Helmdange, le 15 février 1997,
 - 11) Monsieur l'abbé Théodore Terres, demeurant à Heiderscheid, 11, rue de l'Eglise, représenté par Monsieur Léon Weyer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Heiderscheid, le 29 janvier 1997,
 - 12) Monsieur Nic Champagne, directeur de société, demeurant à Esch-sur-Alzette, 11, rue de Luxembourg, représenté par Monsieur Léon Weyer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 3 février 1997,
 - 13) Monsieur François Ettinger, industriel, demeurant à Luxembourg, 6, rue Adolphe, représenté par Monsieur Léon Weyer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 février 1997,
 - 14) Monsieur Joseph Weirich, commerçant, demeurant à Dudelange, 40, avenue Grand-Duchesse Charlotte, représenté par Monsieur Léon Weyer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dudelange, le 29 janvier 1997,
 - 15) Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat Honoraire, demeurant à Luxembourg, 2, Rond Point Robert Schuman, représenté par Monsieur Léon Weyer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 avril 1997,
 - 16) Monsieur André Toussaint, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 86, rue du Fossé,
- lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement,
- lesquels comparants, soit présents en personne, soit représentés comme il est dit, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée SOCIETE DE RADIODIFFUSION LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l., en abrégé S.R.L., S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, inscrite au R. C. Luxembourg sous le numéro B 38.432, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 466 du 19 décembre 1991, modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 661 du 29 décembre 1995; cette assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Renonciation par les associés soit totalement, soit partiellement à leur droit de préférence sur les parts sociales ayant été détenues par la S.à r.l. CENTRAL IMPORT-EXPORT CORPORATION, établie et ayant son siège social à Howald, dans la S.à r.l. SOCIETE DE RADIODIFFUSION LUXEMBOURGEOISE, ayant son siège social à Luxembourg.

2. Approbation des cessions portant sur des parts sociales de la S.à r.l. SOCIETE DE RADIODIFFUSION LUXEMBOURGEOISE intervenues entre la S.à r.l. CENTRAL IMPORT-EXPORT CORPORATION, avec siège social à Howald, comme cédant, d'une part, et Monsieur Léon Weyer, demeurant à Strassen, la société civile OIDAR, avec siège social à Roeser, et Monsieur André Toussaint, demeurant à Esch-sur-Alzette, 86, rue du Fossé, comme cessionnaires, d'autre part.

3. Agrément de Monsieur André Toussaint, demeurant à Esch-sur-Alzette, 86, rue du Fossé, comme nouvel associé de la S.à r.l. SOCIETE DE RADIODIFFUSION LUXEMBOURGEOISE, ayant son siège social à Luxembourg.

4. Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent trente mille (99.330.000,-) francs, divisé en quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent trente (99.330) parts sociales d'une valeur de mille (1.000,-) francs chacune.

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

1) IMPRIMERIE SAINT-PAUL S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 2, rue ChristopheŸPlantin, vingt-quatre mille huit cent trente parts sociales	24.830
2) L.C.G.B. PARTICIPATIONS HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 11, rueŸdu Commerce, quinze mille parts sociales	15.000
3) Monsieur Albert Gauche, administrateur de société, demeurant à 2800 Delémont, 49, Chemin desŸAdelles, neuf mille parts sociales	9.000
4) La société anonyme LUXLAIT-EXPANSION S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 27,ŸBoulevard Marcel Cahen, huit mille parts sociales	8.000
5) La société anonyme LUXEMPART S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 6, rueŸA. Borschette, huit mille parts sociales	8.000
6) La société anonyme LA LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme d'Assurances, établie et ayant sonŸsiège social à Luxembourg, 10, rue Aldringen, neuf mille parts sociales	9.000
7) La société anonyme CREDIT EUROPEEN, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 52, routeŸd'Esch, trois mille quatre cent cinquante parts sociales	3.450
8) Monsieur Léon Weyer, administrateur de société, demeurant à Strassen, 273, route d'Arlon, neuf milleŸtrois cents parts sociales	9.300
9) Monsieur André Toussaint, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 86, rue du Fossé, deux centsŸparts sociales	200
10) La société civile OIDAR, établie et ayant son siège social à Roeser, 2, rue de Weiler, sept mille partsŸsociales	7.000
11) Madame Yvonne Lautwein, sans état, épouse de Monsieur Victor Ewen, demeurant à Helmdange, 183,Ÿrue de Luxembourg, trois mille parts sociales	3.000
12) Monsieur l'Abbé Théodore Terres, demeurant à Heiderscheid, 11, rue de l'Eglise, mille cinq centsŸparts sociales	1.500
13) Monsieur Nic Champagne, directeur de société, demeurant à Esch-sur-Alzette, 11, rue de Luxem-Ÿbourg, trois cent soixante-quinze parts sociales	375
14) Monsieur François Ettinger, industriel, demeurant à Luxembourg, 6, rue Adolphe, trois centŸsoixante-quinze parts sociales	375
15) Monsieur Joseph Weirich, commerçant, demeurant à Dudelange, 40, avenue Grande-DuchesseŸCharlotte, cent cinquante parts sociales	150
16) Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat Honoraire, demeurant à Luxembourg, 2, Rond Point RobertŸSchuman, cent cinquante parts sociales	150
Total: quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent trente parts sociales	99.330

Toutes ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces.»

Il résulte de la composition de l'assemblée générale que tous les associés sont présents ou représentés.

La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut délibérer et statuer valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Cessions de parts sociales

Avant d'aborder l'ordre du jour Monsieur Léon Weyer, préqualifié, remet à l'assemblée générale trois actes de cessions de parts sociales sous seing privé, datés du 24 octobre 1996, à savoir,

a) Un acte de cession par lequel la société à responsabilité limitée CENTRAL IMPORT-EXPORT CORPORATION, établie et ayant son siège social à Howald, a cédé à l'associé Monsieur Léon Weyer, demeurant à Strassen, mille huit cents (1.800) parts sociales de la S.R.L., S.à r.l., prénommée.

b) Un acte de cession par lequel la société à responsabilité limitée CENTRAL IMPORT-EXPORT CORPORATION, établie et ayant son siège social à Howald, a cédé à l'associé la société civile OIDAR, établie et ayant son siège social à Roeser, mille (1.000) parts sociales de la S.R.L., S.à r.l., prénommée.

c) Un acte de cession par lequel la société à responsabilité limitée CENTRAL IMPORT-EXPORT CORPORATION, établie et ayant son siège social à Howald, a cédé à un tiers Monsieur André Toussaint, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 86, rue du Fossé, deux cents (200) parts sociales de la S.R.L. S.à r. l., prénommée.

Les prédits actes de cessions de parts sous seing privé resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants

19114

et le notaire instrumentaire, annexés aux présentes avec lesquelles ils seront enregistrés.

Ceci exposé, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Les anciens associés L'IMPRIMERIE ST. PAUL S.A., L.C.G.B. PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Monsieur Albert Gauche, la société LUXLAIT EXPANSION S.A., la société LUXEMPART S.A., la société LA LUXEMBOURGEOISE, Société anonyme d'Assurances, la société anonyme CREDIT EUROPEEN, Madame Yvonne Lautwein, Monsieur l'Abbé Théodore Terres, Monsieur Nic Champagne, Monsieur François Ettinger, Monsieur Joseph Weirich, Monsieur Pierre Werner, déclarent renoncer totalement à leur droit de préférence sur les parts sociales ayant été détenues par la S.à r.l. CENTRAL IMPORT-EXPORT CORPORATION, établie et ayant son siège social à Howald, dans la société à responsabilité limitée SOCIETE DE RADIODIFFUSION LUXEMBOURGEOISE, ayant son siège social à Luxembourg.

Les associés Léon Weyer et la société civile OIDAR, ayant son siège social à Roeser, déclarent renoncer partiellement à leur droit de préférence sur les parts sociales ayant été détenues par la S.à r.l. CENTRAL IMPORT-EXPORT CORPORATION, établie et ayant son siège social à Howald, dans la société à responsabilité limitée SOCIETE DE RADIODIFFUSION LUXEMBOURGEOISE, ayant son siège social à Luxembourg.

Deuxième résolution

Les anciens associés, savoir les comparants de un (1) à quinze (15) inclusivement approuvent, à l'unanimité, les cessions portant sur des parts sociales de la S.à r.l. SOCIETE DE RADIODIFFUSION LUXEMBOURGEOISE, intervenues entre la S.à r.l. CENTRAL IMPORT-EXPORT CORPORATION, avec siège social à Howald, comme cédant, d'une part, et Monsieur Léon Weyer, demeurant à Strassen, la société civile OIDAR, avec siège social à Roeser, et Monsieur André Toussaint, demeurant à Esch-sur-Alzette, 86, rue du Fossé, comme cessionnaires, d'autre part.

Troisième résolution

Les anciens associés savoir les comparants de un (1) à quinze (15) inclusivement agrément, à l'unanimité, Monsieur André Toussaint, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 86, rue du Fossé, comme nouvel associé de la société à responsabilité limitée SOCIETE DE RADIODIFFUSION LUXEMBOURGEOISE, ayant son siège social à Luxembourg.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, tous les comparants, y compris Monsieur André Toussaint, déclarent modifier l'article six des statuts de la S.à r.l. SOCIETE DE RADIODIFFUSION LUXEMBOURGEOISE, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent trente mille (99.330.000,-) francs, divisé en quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent trente (99.330) parts sociales d'une valeur de mille (1.000,-) francs chacune.

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

1) IMPRIMERIE SAINT-PAUL S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 2, rue Christophe d'Y Plantin, vingt-quatre mille huit cent trente parts sociales	24.830
2) L.C.G.B. PARTICIPATIONS HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 11, rue du Commerce, quinze mille parts sociales	15.000
3) Monsieur Albert Gauche, administrateur de société, demeurant à 2800 Delémont, 49, Chemin des Adelles, neuf mille parts sociales	9.000
4) La société anonyme LUXLAIT-EXPANSION S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 27, boulevard Marcel Cahen, huit mille parts sociales	8.000
5) La société anonyme LUXEMPART S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 6, rue A. Borschette, huit mille parts sociales	8.000
6) La société anonyme LA LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme d'Assurances, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 10, rue Aldringen, neuf mille parts sociales	9.000
7) La société anonyme CREDIT EUROPEEN, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 52, route d'Esch, trois mille quatre cent cinquante parts sociales	3.450
8) Monsieur Léon Weyer, administrateur de société, demeurant à Strassen, 273, route d'Arlon, neuf mille trois cents parts sociales	9.300
9) Monsieur André Toussaint, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 86, rue du Fossé, deux cents parts sociales	200
10) La société civile OIDAR, établie et ayant son siège social à Roeser, 2, rue de Weiler, sept mille parts sociales	7.000
11) Madame Yvonne Lautwein, sans état, épouse de Monsieur Victor Ewen, demeurant à Helmdange, 183, rue de Luxembourg, trois mille parts sociales	3.000
12) Monsieur l'Abbé Théodore Terres, demeurant à Heiderscheid, 11, rue de l'Eglise, mille cinq cents parts sociales	1.500
13) Monsieur Nic Champagne, directeur de société, demeurant à Esch-sur-Alzette, 11, rue de Luxembourg, trois cent soixante-quinze parts sociales	375
14) Monsieur François Ettinger, industriel, demeurant à Luxembourg, 6, rue Adolphe, trois cent soixante-quinze parts sociales	375
15) Monsieur Joseph Weirich, commerçant, demeurant à Dudelange, 40, avenue Grande-Duchesse Charlotte, cent cinquante parts sociales	150
16) Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat Honoraire, demeurant à Luxembourg, 2, Rond Point Robert Schuman, cent cinquante parts sociales	150
Total: quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent trente parts sociales	99.330

Toutes ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces.»

Intervention

Sont intervenus aux présentes Monsieur André Robert, docteur en droit, demeurant à Luxembourg et Monsieur le Chanoine André Heiderscheid, demeurant à Luxembourg, président, respectivement membre du conseil de gérance de la SOCIETE DE RADIODIFFUSION LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l.,

lesquels, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclarent accepter les prédites cessions de parts pour compte de la société conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée respectivement à l'article 1690 du Code civil, et déclarent dispenser les cessionnaires de la faire signifier à la société par voie d'huissier et n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures trente (10.30).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants et intervenants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau, ainsi que tous les associés représentés comme il est dit ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Zimmer, L. Weyer, J. Rennel, A. Toussaint, A. Robert, A. Heiderscheid, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 avril 1997, vol. 500, fol. 26, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 28 avril 1997.

J. Gloden.

(15492/213/219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

S.R.L., SOCIETE DE RADIODIFFUSION LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 38.432.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 30 avril 1997.

J. Gloden.

(15493/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

**SOBOVIAN S.A., Société Anonyme,
(anc. EXCELLENCE S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 30.975.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 86, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

*Pour la société
Pour réquisition
Signature
Un mandataire*

(15488/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

TAIWAN INVESTMENT COMPANY.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.453.

Faisant suite à l'assemblée générale du 17 avril 1997, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

James Ogilvy;
André Elvinger;
Audley W. Twiston Davies;
Uday Khemka;
Roberto Seiler.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, avril 1997.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1997, vol. 491, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15498/051/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

STEMA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinfort, 38, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 87, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

Signatures.

(15495/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

STILLHALTER INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
H. R. Luxemburg B 38.207.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 1. April 1997, 11.00 Uhr, abgehalten am Sitz der Gesellschaft

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

1. Der Verwaltungsrat, bestehend aus den Herren Noeleen Curran, Konstantin Markin und Viktor Sergeew, wird zum 31. März 1997 abberufen. Ihnen wird Entlastung erteilt.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern beruft die Versammlung:

- Herrn Michel Vandevijver, B-Arlon, gleichzeitig Verwaltungsratsvorsitzender;
- TRIS HOLDING S.A., Panama;
- DARA INVESTMENT S.A., Panama.

Das Mandat des neuen Verwaltungsrats sowie des bestehenden Aufsichtskommissars erlischt mit der Generalversammlung des Jahres 2003.

2. Der Sitz der Gesellschaft wird zum 1. April 1997 verlegt von bisher 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, nach 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

3. Die alten Aktienzertifikate wurden eingezogen, vernichtet und durch neue ersetzt.

Luxembourg, den 1. April 1997.

Unterschriften
Die Versammlung

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 88, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15496/756/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

**TICASSA S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. TICASSA S.A., Société anonyme de participations financières).**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 40.019.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de participations financières TICASSA S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 40.019, constituée suivant acte reçu en date du 9 avril 1992, publié au Mémorial C numéro 397 du 12 septembre 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick van Hees, employé privé, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Madame la présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- En vue de la transformation de la société en société anonyme holding, modification de l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

2.- Modification afférente l'article 4 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transformer la société en société anonyme holding, de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, P. van Hees, A. Thill, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1997, vol. 98S, fol. 23, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Camille Hellinckx, actuellement empêché.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

J.-J. Wagner.

(15501/215/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

**TICASSA S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. TICASSA S.A., Société anonyme de participations financières).**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 40.019.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour le notaire
Signature

(15502/215/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

TRANSALPINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TRANSALPINE HOLDING S.A., qui a été tenue à Luxembourg en date du 21 avril 1997, que:

1) Le siège social de la société a été transféré de Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, et

2) – Monsieur Silvio Perlino, demeurant à Monaco,

– Maître Guy Ludovissy, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, et

– Mademoiselle Alexia Meier, employée privée, demeurant à Mersch,

ont été nommés administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annelle appelée à délibérer sur l'exercice social 1998 en remplacement de Messieurs Diego Colombo, Dario Colombo et Gérard Muller, démissionnés avec effet au 31 décembre 1996.

3) La FIDUCIAIRE PREMIER, établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de PANNELL KERR FORSTER LTD, établie et ayant son siège social à CH-6902 Lugano-Paradiso, Via San Salvatore 10, et que le mandat de la FIDUCIAIRE PREMIER expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à délibérer sur l'exercice social 1998.

Luxembourg, le 22 avril 1997.

Pour extrait conforme
M^e G. Ludovissy

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 89, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15504/309/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

TERRA CONSULT AG, Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 6H, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 52.634.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire

- L'assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 12 mai 1997.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15500/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

TOBIE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 49.718.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1997, vol. 491, fol. 72, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 8 avril 1997

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Slendzak et décide de nommer aux fonctions d'administrateur, en lieu et place de Monsieur Aloyse Scherer jr et Madme Manette Olsem:

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, et
- Mademoiselle Cristina Ferreira, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes, la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 1998.

Luxembourg, le 30 avril 1997.

P. Slendzak
Administrateur

(15503/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

WOLF PRIVATE INVESTMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 39.394.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Luxembourg, le 7 mars 1997 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Paul De Geyter, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, et des sociétés CORPEN INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED, sociétés irlandaises établies à Dublin (Irlande), a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Frank McCarroll, demeurant à Dublin (Irlande), a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Paul De Geyter, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 7 mars 1997

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Paul De Geyter a été élu aux fonctions d'administrateur-délégué de la société; il aura tous les pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 7 mars 1997.

Pour WOLF PRIVATE INVESTMENT S.A.H.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15507/768/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

WALLY S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration de la société en date du 24 avril 1997

Monsieur Yves Schmit, chef-comptable, est nommé en tant que nouvel administrateur pour la période allant jusqu'à l'assemblée générale statutaire en 1998, en remplacement de Monsieur Eric Vanderkerken, démissionnaire.

Pour WALLY S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15506/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

ZANOLINI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 50.366.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue le 7 mars 1997 à 14.00 heures au siège social de la société

Première résolution

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et ce, avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Henri Campill en tant qu'administrateur de la société et a décidé de nommer en son remplacement Monsieur Christophe Davezac, demeurant au 52, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg, et ce, avec effet immédiat. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette décision fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15508/651/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

ACUAZAHARA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 52.142.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 mai 1996

Suivant décision de l'assemblée générale tenue le 15 mai 1996, le siège social de la société a été transféré au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 90, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15528/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

AGIRA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 38.393.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 avril 1997, vol. 491, fol. 77, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 1997.

Signature.

(15529/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

**INSTITUT D'EUROPE LUXEMBOURG, Etablissement d'Utilité Publique, A.s.b.l.,
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5374 Munsbach, Château de Munsbach.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 1995

BILAN AU 31 DECEMBRE 1995 (Exprimé en francs luxembourgeois)

Actif

<i>Actif circulant</i>	
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	175.794
Perte de l'exercice	<u>13.799</u>
Total de l'actif	<u>189.593</u>

Passif

Fonds propres	188.093
Provisions	<u>1.500</u>
Total du passif	<u>189.593</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE CLÔTURANT AU 31 DECEMBRE 1995

(Exprimé en francs luxembourgeois)

Autres charges d'exploitation	(1.500)
Autres intérêts et produits assimilés	1.765
Intérêts et charges assimilées	(354)
Charges exceptionnelles	<u>(13.710)</u>
Perte de l'exercice	<u>(13.799)</u>

BUDGET PREVISIONNEL 1996 (Exprimé en francs luxembourgeois)

<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Dons et intérêts	6.063	Autres charges	304
		Résultat de l'exercice	<u>5.759</u>
Total:	<u>6.063</u>		<u>6.063</u>

Composition du conseil d'administration

- Monsieur Germain Lutz, président, fonctionnaire européen e.r., demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Paul Reeff, fonctionnaire européen, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Carlos Zeyen, avocat (l), demeurant à Luxembourg;
- Madame Marianne Goebel, avocat (l), demeurant à Luxembourg.

Munsbach, le 9 avril 1997.

Pour le Conseil d'Administration
M. Goebel G. Lutz

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1997, vol. 491, fol. 57, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15510/317/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

C.D.E. SUPPLIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 31A, rue de l'Usine.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois avril.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Eric Ernster, agent commercial, demeurant à Musson/Belgique, 17, rue de la Chapelle, agissant tant en son nom personnel, que comme mandataire spécial de:

- a) Monsieur Jean-Pierre Dumoulin, commerçant, demeurant à Arlon/Belgique, 67, rue de Neufchateau,
- b) Madame Agnès Conreux, sans état, épouse de Monsieur Jean-Pierre Dumoulin, demeurant à Arlon/Belgique, 67, rue de Neufchateau,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Arlon, le 2 avril 1997, et

- c) Madame Marie Claire Etienne, sans état, épouse de Monsieur Eric Ernster, demeurant à B-6750 Musson, 17, rue de la Chapelle,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Musson, le 2 avril 1997;

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, ès qualités, déclare que Monsieur Jean-Pierre Dumoulin, prèdit, est propriétaire de deux cents parts sociales (200), Madame Agnès Conreux, prèdite, est propriétaire de deux cents parts sociales (200), Madame Marie Claire Etienne, prèdite, est propriétaire de deux cents parts sociales (200) et Monsieur Eric Ernster, prèdit, est également propriétaire de deux cents parts sociales (200), de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée C.D.E. SUPPLIES, S.à r.l., avec siège social à L-8011 Strassen, 389, route d'Arlon,

constituée en vertu d'un acte, reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 495 du 29 septembre 1995,

ayant fait l'objet d'un acte rectificatif reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 616, du 4 décembre 1995,

et modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 mars 1996, numéro 494 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 1996, volume 822, folio 99, case 3, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant, ès qualités, se considérant dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de Bertrange à Esch-sur-Alzette et de modifier en conséquence l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège social est fixée à L-4340 Esch-sur-Alzette, 31A, rue de l'Usine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt mille francs (20.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Ernster, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 avril 1997, vol. 832, fol. 29, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 avril 1997.

N. Muller.

(15545/224/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

ALLINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 32.528.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 mai 1996

Suivant décision de l'assemblée générale tenue le 21 mai 1996, le siège social de la société a été transféré au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 90, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15530/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

BANQUE DE GESTION PRIVEE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 34.762.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 92, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 1997.

BANQUE DE GESTION PRIVEE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(15532/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 6.481.

R. C. Diekirch B 450.

En conformité avec les articles 22 et 23 des statuts, la banque est engagée pour tous les actes de toute nature et sans limite de valeur par les signatures de deux des personnes énumérées ci-après:

Marcel Mart;	Georges Gaasch;
Ferdinand Chaffart;	Joseph Glatz;
Alain Georges;	René Hames;
Ernest Cravatte;	Jean-Paul Heger;
Paul Meyers;	Marco Heintz;
Jean Meyer;	Jean Heldenstein;
Christian Schaack;	Marc Hentgen;
Michel Waringo;	Claude Hoffmann;
Jean-Claude Schneider;	Léon Hoffmann;
Jean Koepfler;	Guy Jans;
Camille Fohl;	Jean-Marie Jung;
Roland Frising;	Rüdiger Jung;
Robert Hoffmann;	Alfons Kirchen;
Jean-Louis Margue;	Marlène Kohnen;
Pascal Massard;	Gilbert Kolbach;
Guy Rommes;	Anne Kons;
Robert Scharfe;	André Konter;
Carlo Thill;	François Lambert;
Paul Wolff;	Norbert Lersch;
Paul Hayot;	André Leuschen;
Jean Werner;	Gérard Louis;
André Birget;	Claude Ludovicy;
Jean Darche;	Paul Marcy;
Michel Dauphin;	Carlo Maringer;
Mark Dunstan;	Edmond Meyers;
Jean-Pierre Graf;	Jean-Marie Moes;
Jean Harpes;	Christian Mognol;
André Hoffmann;	François Neu;
Jean Lambert;	Guy Oberweis;
Marc Lenert;	Nicholas Ogden;
Carlo Lessel;	Joachim Pallien;
Daniel Lisoir;	Hans-Jörg Paris;
Pierre Majerus;	Marcel Peffer;
Armand Mignon;	Jean Petry;
Marc Olinger;	Roger Petry;
Mathias Schaack;	Jean Pfeiffenschneider;
Thierry Schuman;	Guy Pries;
Fernand Schweitzer;	Jacques Prost;
Jean Thill;	Léon Rasqui;
Jean-Marie Vanden Berghe;	Alain Ries;
Yves Wagner;	Eugène Scheuer;
David Arendt;	Marcel Schmitz;
Jean-Louis Barbier;	Joseph Scholer;
René Beissel;	Jean-Paul Scholtus;
Cédric Biwer;	Robert Schroeder;
Jacques Bofferding;	John Schummer;
Ramon Bonn;	Nadine Schweyen;
John Bour;	Robert Scorpione;
Edward Bruin;	Albert Simon;
Joris Buyse;	Gaston Simon;
Marco Calmes;	Ludwig Sonnen;
Robert Christophory;	Robert Stahl;
Paul Colling;	Yves Stein;
Serge De Cillia;	Fernand Theisen;
Christiane Deckenbrunnen-Kirpach;	Roby Thill;
Frank Devos;	Camille Tock;
Albert Didlinger;	Yves Trauffer;
André Douny;	Dirk Van Reeth;
Gérard Dupont;	Frank Veyder;

Benoît Duvieusart;
Robert Elter;
Georges Feyereisen;
Laurent Fraiture;
Georges François;
Norbert Friedrich;
Romain Funk;

Paul Wagner;
Jean-Claude Weber;
Guy Weibel;
Pierre Weins;
Gilbert Welter;
Jean Wintersdorf;
Gaston Wolff.

De manière générale, les signatures des personnes autorisées à engager la banque sont réparties en catégories A, B et C.

Les signatures des personnes susindiquées sont qualifiées de signatures de catégorie A.

La liste des personnes qui disposent de signatures des catégories B et C peut être consultée aux registres de commerce et des sociétés de Luxembourg et de Diekirch.

La présente publication remplace et annule pour autant que de besoin toutes les publications antérieures.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Georges	M. Mart
Administrateur-délégué	Président du
Président du	Conseil
Comité de Direction	d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1997, vol. 491, fol. 95, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(15531/000/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

**CAISSE DE PENSION DES EMPLOYES DE LA BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG,
Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy.

Pour l'exercice 1997, le conseil d'administration se compose comme suit:

Président: Monsieur Raymond Bremer;
Administrateurs: Monsieur Paul Meyers;
Monsieur Armand Drews;
Monsieur Carlo Thill.

Luxembourg, le 16 avril 1997.

A. Drews

C. Thill

BILANS AUX 31 DECEMBRE 1996 ET 1995

	Notes	1996 LUF	1995 LUF
<i>Actif</i>			
<i>Placements:</i>	3		
Placements dans des entreprises liées		69.809.268	90.718.348
Autres placements		574.457.727	523.868.181
		<u>644.266.995</u>	<u>614.586.529</u>
<i>Autres éléments d'actif:</i>			
<i>Avoirs en banque:</i>			
– à vue		7.133.576	3.011.296
– à terme		150.596.533	120.330.166
		<u>157.730.109</u>	<u>123.341.462</u>
<i>Comptes de régularisation</i>		<u>19.319.708</u>	<u>20.391.452</u>
		<u>821.316.812</u>	<u>758.319.443</u>
<i>Passif</i>			
<i>Capitaux propres:</i>			
Résultats reportés		86.476.457	74.571.640
Bénéfice de l'année		39.057.864	11.904.817
		<u>125.534.321</u>	<u>86.476.457</u>
<i>Provisions techniques relatives à l'assurance-vie:</i>	4	<u>692.015.456</u>	<u>668.147.255</u>
<i>Provisions pour autres risques et charges:</i>			
Provisions pour impôts		2.725.299	2.725.299
Autres provisions		1.041.736	970.432
		<u>3.767.035</u>	<u>3.695.731</u>
		<u>821.316.812</u>	<u>758.319.443</u>

COMPTES DE PROFITS ET PERTES AUX 31 DECEMBRE 1996 ET 1995

		1996	1995
	Notes	LUF	LUF
<i>Compte technique:</i>			
Produits des placements – Produits des autres placements . . .	5	50.053.085	51.150.335
Reprise de correction de valeur sur placements		974.293	8.138.675
Produits provenant de la réalisation des placements		42.208.920	6.769.210
Autres produits techniques	6	1.562.305	–
		<u>94.798.603</u>	<u>66.058.220</u>
Charges des sinistres – Montants payés	7	(29.147.313)	(26.453.011)
Variations des provisions techniques		(23.868.201)	(19.173.088)
Frais d'exploitation nets – Frais d'administration		(339.307)	(200.900)
Pertes provenant de la réalisation des placements		(142.314)	(4.785.599)
Moins-values non réalisées sur placements		(2.172.300)	(1.845.641)
Autres charges techniques	6	–	(924.732)
Résultat technique de l'année		<u>39.129.168</u>	<u>12.675.249</u>
<i>Compte non technique:</i>			
Autres charges	8	(71.304)	(770.432)
Résultat non technique de l'année		(71.304)	(770.432)
Bénéfice de l'année		<u>39.057.864</u>	<u>11.904.817</u>

BUDGET POUR L'EXERCICE 1997

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Charges des sinistres	28.000.000	Produits des placements	48.000.000
Pertes provenant de la réalisation des placements	2.000.000	Produits provenant de la réalisation des placements	3.000.000
Frais généraux et administratifs	200.000		
Résultats	<u>20.800.000</u>		
	<u>51.000.000</u>		<u>51.000.000</u>

Luxembourg, le 23 avril 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 91, case 4. – Reçu 500 francs.

Signatures.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15509/029/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

IRINA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-seventh of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, acting in replacement of Maître Camille Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present minute.

There appeared:

1. BESTON ENTERPRISES INC., a company having its registered office in Top Floor, Interseco Building, 10, Elvira Mendez Street, Panama City,

here represented by Mr Jean-François Bouchoms, juriste, residing at 18, rue de Luxembourg, L-4876 Lamadelaine, by virtue of a proxy by instrument way, given to him in Luxembourg, on the 14th of February 1997;

2. BYNEX INTERNATIONAL LTD, a company having its registered office in Main Street, Road Town, P.O. Box 3186, Abott Building, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Jean-Francois Bouchoms, prenamed,

by virtue of a proxy by instrument way, given to him in Luxembourg, on the 14th of February 1997,

which proxies, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present document to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a holding company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of IRINA INVESTMENTS S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise. The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies and by article 209 of the amended companies act.

Art. 3. The corporate capital is fixed at forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-), divided into one thousand (1,000) shares of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The company is entitled to redeem its own shares, which are subscribed and fully paid-in, in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law on commercial companies, as amended, it being understood that this acquisition may only be made by means of distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium through the issue of its shares or by means of the proceeds of a new issue made for the purpose of the redemption.

The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

The redemption price of the redeemable shares is calculated on the basis of the company's net assets determined in accordance with article five hereunder.

Art. 5. The redemption price of the shares, which the Company intends to redeem in accordance with Article 49-8 of the law on commercial companies will equal the net asset value per share, as this value will be determined by the Board of Directors on the Valuation Day, which shall be the day on which the Board of Directors decides to redeem any shares in accordance with the terms and conditions set out herebelow.

The net asset value of the company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, all in accordance with the valuation regulations set out hereunder or should any event not be provided by these regulations, in accordance with the rules the Board of Directors shall regard as fair and equitable. All these valuation rules and provisions comply with generally accepted accounting principles.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error any decision taken by the Board of Directors with respect to the calculation of the redemption price shall be conclusive and binding on the company and on its present, past and future shareholders.

Valuation regulations

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

- a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) all accounts receivable;
- c) all loans, shares, stocks, bonds, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Company (save any possible adjustments, which are not contrary to paragraph B (i) hereunder, and which the Company may make with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices);
- d) all stock, and stock dividends, receivable by the Company;
- e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the preliminary expenses of the Company including the expenses relating to the issue and distribution of the Company's securities insofar as the same have not been written off; and
- g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

B. The value of such assets shall be determined as follows:

(i) The value of any cash on hand or on deposit, accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be reduced by the Company in order to reflect the true value thereof and the dividends which are not cash dividends, which are declared but not received will be booked and evaluated as cash dividends.

(ii) The value of each loan, share, stock, bond, debenture stock, subscription right, warrant, option and other investment and security, which is quoted or dealt in on a stock exchange will be valued at close of business on the valuation day at its latest available sale price on the stock exchange which is usually the principal market for such security

unless the valuation day is not a business day in the place of that stock exchange in which case the latest available sale price of the day next preceeding such non-business day will be applied, all these prices being registered by the usual means (or in case not sale price is available the latest purchase price will be registered) but in case of emergency or unusual circumstances regarding the trading of these securities and if the Board of directors is of the opinion that the price determined as aforesaid is not representative of the fair market value of the relevant securities it may substitute such price which is in its opinion representative of such fair market value.

(iii) the value of each investment or security mentioned hereabove which is not quoted or dealt in on a stock exchange but which is traded on a recognized market will be valued in a manner as close as possible to the method described in paragraph B (ii) hereabove unless the Board of Directors is of the opinion that another form of quotation is reflecting in a better way its fair market value, in which case such form of quotation will be used.

(vi) The value of each security which is subject to restrictions (such security being defined as a security whose resale price may be affected by any legal or contractual restrictions with respect to the sale) and which are owned by the Company will be valued in good faith by the Board of Directors. The factors to be taken into consideration in order to determine these prices include among others the nature and the duration of the restrictions affecting the sale of the security, the volume of the market for securities of the same kind or for securities into which the relevant security subject to the restriction is convertible, and if applicable, the initial allowance which will be applied while purchasing such security with respect to the market value of securities of the same class which are not subject to restrictions or of securities into which they are convertible.

(v) The value of any other investment or security as indicated hereabove or any other assets for which no price quotation is available will be the market value determined by the Board of Directors in good faith and in a manner which complies with generally accepted accounting regulations to the extent they are applicable, which the Board of Directors regards as appropriate from time to time.

(vi) Notwithstanding anything to the foregoing, on each Valuation Day on which the Company has undertaken to

a) acquire an asset, the amount to be paid for such asset will be indicated as a liability of the Company whereas the value of the asset to be acquired will be indicated as an asset.

b) sell an asset, the amount to be received will be indicated among the Company's assets and the asset to be delivered will not be indicated among such assets provided however that if the exact value or the exact nature of this contra or this asset are not known on the Valuation Day, the value thereof will be estimated by the Board of Directors.

C. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

a) all loans, bills and accounts payable;

b) all accrued interest on the company's loans (including the accrued commitment fees);

c) all accrued or payable expenses;

d) all known present or future liabilities including all matured contractual payment obligations in cash or in kind, including the amount of any unpaid dividends or interim dividends declared by the Company if the Valuation Day falls on the day, where the dividends are declared or is subsequent thereto and the amount of any declared dividends for which the coupons have not been presented and which consequently have not been paid;

e) an appropriate provision for future taxes based on the capital and due up to the Valuation Day as determined from time to time by the Board of Directors.

f) all other liabilities of the Company of whatever kind and nature indicated in accordance with generally accepted accounting rules except liabilities represented by the company's share capital, its reserves and its profits. While determining the amount of such liabilities the Board of Directors may calculate in advance any administration costs and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

D. The company's net assets represent the assets of the Company as they are defined hereabove minus its liabilities defined hereabove at close of business on the Valuation Day on which the redemption value is determined.

E. All investments, credit balances or other assets or liabilities of the company, denominated in a currency other than the currency of the corporate capital are valued, as the case may be, on the basis of the exchange rate on the day of the calculation of the redemption value.

F. For determining the redemption value, the net assets are divided by the number of shares which are issued and in circulation on the Valuation Day.

For this purpose:

a) the shares of the Company which are offered for redemption according to the present article are regarded as being in circulation until immediately after the close of business on the Valuation Day referred to in this article and after the redemption until the moment where the payment occurs, the redemption price will be regarded as a debt of the Company.

b) The shares of the Company which are subscribed are regarded as issued and in circulation from the moment where the subscription is accepted and recorded in the Company's books which in general will be made immediately after the close of business on the Valuation Day to which their subscription and issue applies; and the funds to be received are regarded as an asset of the Company.

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any three directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 8. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 9. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 10. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Thursday of June at 3.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 11. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 12. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 13. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies and the Law of July 31, 1929, on Holding Companies, as amended, shall apply insofar as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31st of December 1997.
2. The first annual general meeting shall be held in 1998.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed to the shares as follows:

1. BESTON ENTERPRISES INC., prenamed, five hundred shares	500
2. BYNEX INTERNATIONAL LTD., prenamed, five hundred shares	500
Total: one thousand shares	1,000

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about ninety-three thousand Luxembourg francs (LUF 93,000.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The number of directors is set at four and that of the auditors at one.

Second resolution

The following are appointed directors:

1. Mr Grigorios P. Sarantis, company director, residing at 11 L. Akrita Street, 15237 Filothei (Athènes),
2. Mr Kyriakos P. Sarantis, company director, residing at 11 L. Akrita Street, 15237 Filothei (Athènes),
3. Mr Jean-Francois Bouchoms, juriste, residing at 18, rue de Luxembourg, L-4876 Lamadelaine,
4. Mr Alain Noullet, employé privé, residing at 16, rue de Goebblange, L-8392 Nospelt.

Third resolution

Has been appointed auditor:

Mrs Jean-Marc Faber, expert-comptable, residing at 8, rue de l'Eau, Luxembourg.

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 1998.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Sixth resolution

In conformity with article 60 of the law on commercial companies, the Board of Directors is authorised to proceed with the election of delegates who will not need be either directors or shareholders.

The directors are furthermore authorised to delegate among themselves the authority to engage validly the company for the following purposes;

- * banking operations and transfers but excluding bank loans;
- * access to the safe deposit box of the company;
- * signature of agreements (purchase documents including vendor credits conceded on the purchase price) connected to the first investments carried out by the company;

The directors will arrange the way of signing of the special delegates to represent validly the company in the presaid matters.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. BESTON ENTERPRISES INC., une société ayant son siège social à Top Floor, Interseco Building, 10, Elvira Mendez Street, Panama City, Panama,

ici représentée par Monsieur Jean-Francois Bouchoms, juriste, demeurant au 18, rue de Luxembourg, L-4876 Lamadelaine,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 14 février 1997;

2. BYNEX INTERNATIONAL LTD., une société ayant son siège social à Main Street, Road Town, P.O. Box 3186, Abott Building, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Jean-Francois Bouchoms, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 14 février 1997.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IRINA INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties. La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante mille dollars des Etats-Unis (USD 40.000,-), divisé en mille (1.000) actions de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'Évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) Toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires);
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'aient pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividendes en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société, de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tous emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant, option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur

enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le Conseil d'Administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui, à ses yeux, reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le Conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le Conseil d'Administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles.

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le Conseil d'Administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le Conseil d'Administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors leur valeur sera estimée par le Conseil d'Administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration; et

f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social les réserves et bénéfice de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le Conseil d'Administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentant les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites seront considérées comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture de bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de trois administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième jeudi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) BESTON ENTERPRISES INC., prédésignée, cinq cents actions	500
2) BYNEX INTERNATIONAL LTD., prédésignée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille dollars des Etats-Unis (USD 40.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt-treize mille francs luxembourgeois (LUF 93.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

1. Monsieur Grigorios P. Sarantis, administrateur de sociétés, demeurant au 11, L. Akrita Street, 15237 Filothei (Athènes),
2. Monsieur Kyriakos P. Sarantis, administrateur de sociétés, demeurant au 11, L. Akrita Street, 15237 Filothei (Athènes),
3. Monsieur Jean-François Bouchoms, juriste, demeurant au 18, rue de Luxembourg, L-4876 Lamadelaine,
4. Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant au 16, rue de Goebblange, L-8392 Nospelt.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à 8, rue de l'Eau, Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1998.

Cinquième résolution

Le siège social est établi au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Sixième résolution

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à élire des délégués qui n'ont pas besoin d'être ni administrateurs ni actionnaires.

Les administrateurs sont également autorisés à choisir parmi eux un administrateur qui engagera valablement la société pour les points suivants:

- * opérations de banque et transferts, à l'exception de prêts bancaires,
- * accès au coffre bancaire de la société,
- * signature de contrats (documents d'acquisition y inclus des crédits vendeurs concédés sur les prix d'acquisition) en relation avec les premiers investissements faits par la société.

Les administrateurs organiseront les pouvoirs de signature des délégués en rapport avec la représentation de la société dans les matières précitées.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.F. Bouchoms, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 1997, vol. 97S, fol. 4, case 5. – Reçu 13.944 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 1997.

C. Hellinckx.

(15514/215/533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

IXOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue J.P. Brasseur.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1) La société anonyme CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, représentée aux fins des présentes par Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 14 avril 1997;
- 2) La société anonyme ECOREAL S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, représentée aux fins des présentes par Madame Astrid Galassi, employée privée, demeurant à Schifflange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 14 avril 1997.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding sous la dénomination de IXOS HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières ainsi que de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales telles que modifiées.

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 300.000,- (trois cent mille dollars américains), représenté par 3.000 (trois mille) actions au porteur d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains) par action.

Le capital autorisé est fixé à USD 1.000.000,- (un million de dollars américains), représenté par 10.000 (dix mille) actions au porteur d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains) par action.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 15 avril 2002, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. - Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1^{er} mercredi du mois d'avril à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5 %) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières et leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en avril 1998.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. La société anonyme CREGELUX S.A., prédésignée, deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . .	2.999
2. La société anonyme ECOREAL S.A., prédésignée, une action	1
Total: trois mille actions	3.000

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en numéraire, si bien que la somme de USD 300.000,- (trois cent mille dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ cent soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à LUF 10.710.000,- (dix millions sept cent dix mille francs).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs pour une durée d'un an:

- a) Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, demeurant à Olm;
- b) Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg;
- c) Monsieur Umberto Nacamuli, licencié en économie, demeurant à Turin (Italie).

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée d'un an:

COMCOLUX S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

3. Exceptionnellement le premier mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale de 1998.

4. Le siège social de la société est établi à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Muller, A. Galassi, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 avril 1997, vol. 827, fol. 46, case 9. – Reçu 107.100 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 avril 1997.

J. Elvinger.

(15515/211/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

LUX COMPETENCES INDUSTRIELLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le deux avril.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

- 1. - Madame Michèle Schmitt, décoratrice, demeurant à F-57100 Thionville, 8, Place de l'Eglise,
- 2. - Monsieur Antonio Marino Baldeon, directeur technique, demeurant à F-57100 Thionville, 8, Place de l'Eglise.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LUX COMPETENCES INDUSTRIELLES, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet:

- 1. La prise, l'étude et la commercialisation de marchés dans les secteurs industriels et artisanaux.
- 2. La fourniture et la pose de tous revêtements de sols ainsi que la fourniture, la pose, le ponçage et la vitrification de parquets neufs et anciens.
- 3. La prestation de services, la maintenance, la sous-traitance, la réalisation de tous travaux dans les secteurs industriels.
- 4. Et plus généralement, toutes les opérations financières, commerciales ou civiles de quelque sorte qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet indiqué ci avant ou à tout autre objet similaire ou connexe, de nature à favoriser directement ou indirectement l'expansion ou le développement de la Société.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), divisé en cent parts sociales (100) de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre les associés. Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des autres associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre le ou les associé(s) survivant(s) et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées comme suit:

1. par Madame Michèle Schmitt, décoratrice, demeurant à Thionville (F), cinquante parts sociales	50
2. par Monsieur Antonio Marino Baldeon, directeur technique, demeurant à Thionville, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

La libération du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à trente-cinq mille francs (LUF 35.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des gérants est fixé à un.
2. - Est nommée gérante unique Madame Michèle Schmitt, qualifiée ci-avant.
La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante unique.
3. - L'adresse du siège de la société est fixée à L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Marino, M. Schmitt, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 4 avril 1997, vol. 396, fol. 16, case 12. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 avril 1997.

L. Grethen.

(15516/240/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

COSTA ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle, (anc. Société à responsabilité limitée).

Siège social: L-2611 Luxembourg, 19, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 17.314.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée COSTA ET FILS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2611 Luxembourg, 19, route de Thionville inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.314, constituée, suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 6 février 1980, publié au Mémorial C numéro 90 du 2 mai 1980. Les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 1990, publié au Mémorial C numéro 321 du 11 septembre 1990 et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentaire en date du 10 juillet 1992 publié au Mémorial C numéro 526 du 14 novembre 1992.

L'assemblée se compose des 2 (deux) seuls associés, savoir:

1. - Madame Cristina Maria Maximino Tavares, sans état, demeurant à Luxembourg, 19, route de Thionville;
2. - Monsieur Joao Pereira Rosa, mécanicien, demeurant à Luxembourg, 19, route de Thionville;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, leurs résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution Cessions de parts sociales

Madame Cristina Maria Maximino Tavares, préqualifiée, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit:

à Monsieur Joao Pereira Rosa, préqualifié,

ici présent et ce acceptant:

250 (deux cent cinquante) parts sociales de Frs. 1.000,- (mille francs) chacune, soit sa participation totale dans la société à responsabilité limitée COSTA ET FILS, S.à r.l., prédésignée;

pour et moyennant le prix principal de Frs. 250.000,- (deux cent cinquante mille francs).

Ensuite, Monsieur Alexander Herculano, mécanicien, demeurant à Howald, 306, route de Thionville et Monsieur Joao Pereira Rosa, préqualifié, agissant en leur qualité de gérants technique respectivement administratif de la société COSTA ET FILS, S.à r.l., prédésignée, déclarent accepter les cessions de parts sociales ci-avant documentées et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Suite aux cessions de parts sociales ci-avant documentées, il s'est opéré la réunion de toutes les parts sociales entre les mains de Monsieur Joao Pereira Rosa, prénommé, associé unique, représentant l'intégralité du capital social, qui s'est réuni en assemblée générale extraordinaire exerçant les pouvoirs de cette dernière, et prend la résolution de ne pas opter pour la dissolution de la société à responsabilité limitée COSTA ET FILS, S.à r.l., prédésignée, mais de décider sa continuation en société à responsabilité limitée unipersonnelle régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 28 décembre 1992.

Troisième résolution

Pour tenir compte de toutes les décisions qui précèdent, l'associé unique, Monsieur Joao Pereira Rosa, préqualifié, décide de procéder à une refonte complète des statuts, sans toucher néanmoins ni à la forme, ni à l'objet de la société pour leur donner désormais la teneur suivante:

«STATUTS

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous forme d'une société unipersonnelle, qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 28 décembre 1992, ainsi que par les présents statuts.

Elle peut comporter un seul ou plusieurs associés en application de la loi du 28 décembre 1992 (société unipersonnelle).

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un garage et d'un atelier de réparation et de transformation de voitures automobiles, de même l'achat, la vente, la réparation et en général le commerce de véhicules automobiles, de tourisme et utilitaires, d'accessoires et de pièces de réchange, d'essence, d'huiles et de pneus, la location de voitures automobiles avec ou sans chauffeur ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de COSTA ET FILS, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société est autorisée à établir des succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de Frs. 500.000,- (cinq cent mille francs), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de Frs. 1.000,- (mille francs) chacune, intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sociales appartiennent toutes à Monsieur Joao Pereira Rosa, prénommé.

Art. 7. Les parts sociales peuvent être cédées à des non-associés par acte notarié.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers de l'associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique, lequel fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés. Les décisions de l'associé unique prises dans ce domaine sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Ceci ne vise pas les opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives.

L'associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et charges et des amortissements nécessaires, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est référé à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.»

Quatrième résolution

La société sera désormais valablement engagée sous la signature individuelle de chacun de ses gérants jusqu'à concurrence d'un montant de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-).

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge du cessionnaire qui s'oblige expressément à leur acquittement

Dont acte, fait et passé à Dudelange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Maximino Tavares, J. Pereira Rosa, A. Herculano, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 avril 1997, vol. 827, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 avril 1997.

J. Elvinger.

(15550/211/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

BARCLAYS EUROPEAN INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme. («the Company»).

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare, Galerie Kons, 4th floor.
R. C. Luxembourg B 31.438.

Extrait d'une résolution prise par le Conseil d'Administration au 23 janvier 1997

Le Conseil d'Administration a accepté la démission de M. G. Phillips avec effet au 27 novembre 1996 et a coopté M. M. Bogard, en tant qu'administrateur, avec effet au 23 janvier 1997.

Le Conseil d'Administration se compose donc maintenant comme suit:

Président du Conseil

M. John Griffiths, BARCLAYS UNICORN INTERNATIONAL, Jersey, Channel Islands.

Administrateurs

M. Adam Fox, COMMERCIAL UNION BELGIUM S.A., Bruxelles, Belgique;

M. Rafael Juan Y. Seva, BARCLAYS BANK, Madrid, Espagne;

M. Roger Pyrke, BZW INVESTMENT MANAGEMENT, Hong Kong;

M. John Pauly, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Luxembourg;

M. M. Bogard, BARCLAYS FINANCIAL SERVICES LTD, Londres, Angleterre.

*Pour la société BARCLAYS EUROPEAN
INVESTMENTS HOLDINGS S.A.*

W. Gilson

General Manager CFMS

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 87, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15535/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, qui s'est tenue en date du 24 mars 1997 que Monsieur Bernard Bieber est nommé administrateur-délégué de BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A. avec effet au 22 avril 1997, en remplacement de Monsieur Zvi Ziv.

Pour extrait conforme
Par mandat
M^e G. Ludovissy

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1997, vol. 491, fol. 97, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(15533/309/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, du 22 avril 1997 que:

- 1) le nombre des administrateurs de BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A. est fixé à cinq;
- 2) Monsieur Bernard Bieber, demeurant à Fentange, est nommé administrateur de BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2002;
- 3) le mandat de:
 - Dr Shimon Ravid, demeurant à Hertzlia, Israël,
 - Madame Chana Rosenberg, demeurant à Tel Hsomir Ramat Gan, Israël,
 - Monsieur Zvi Ziv, demeurant à Herrliberg, Suisse,
 a été reconduit/renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2002;
- 4) le mandat de Monsieur Reuven Reuveni a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 1997;
- 5) les actionnaires de BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A. approuvent la nomination de PRICE WATERHOUSE, établie à L-1014 Luxembourg, 24-26, avenue de la Liberté, comme réviseurs externes de la banque en remplacement de FIDUCIAIRE GENERALE, établie à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

Pour extrait conforme
Par mandat
M^e G. Ludovissy

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1997, vol. 491, fol. 97, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(15534/309/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

BROADCAST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.943.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the fourth of April.

Before Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of BROADCAST INVESTMENTS S.A. (the Company) a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, incorporated under the original name PAYCO FUNDING S.A. by a deed of Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg on 10th April 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 3rd August 1995, No 363, which name was changed into BROADCAST INVESTMENTS S.A. by a deed of the undersigned notary dated the third of April 1997, which has not yet been published.

The meeting was presided over by Mr Yves Prussen, doctor-at-law, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Mrs Danielle Kolbach, master-at-law, residing in Petange.

The Board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

A. Authorisation to the Board of Directors to repurchase the shares of the Company numbered 113,026 to 150,000 at a repurchase price not exceeding seven thousand twenty-five Dutch guilders and twenty-five cents (NLG 7,025.25) by reduction of the amounts standing to the credit of paid-in surplus.

B. Authorisation to the Board of Directors to cancel the shares so repurchased by reducing the issued capital of the Company from hundred and fifty million Dutch guilders (NLG 150,000,000.-) by the amount of thirty-six million nine hundred and seventy-five thousand Dutch guilders (NLG 36,975,000.-) to one hundred and thirteen million twenty-five

thousand Dutch guilders (NLG 113,025,000.-) and by allocation of said amount of thirty-six million nine hundred and seventy-five thousand Dutch guilders (NLG 36,975,000.-) to the non-distributable extraordinary reserve.

C. Authorisation to the Board to increase the issued capital of the Company from one hundred and thirteen million twenty-five thousand Dutch guilders (NLG 113,025,000.-) to hundred and fifty million Dutch guilders (NLG 150,000,000.-) by allocation to capital of the amount of thirty-six million nine hundred and seventy-five thousand Dutch guilders (NLG 36,975,000.-) from the non-distributable extraordinary reserve and issuance of thirty-six thousand nine hundred and seventy-five (36,975) new shares to be distributed to the then existing shareholders in the proportion of their respective holdings.

II. The shareholders represented, the proxies of the represented parties and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies, the Board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital is represented at the present meeting.

IV. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

It is resolved to authorise the Board of Directors to repurchase the shares of the Company numbered 113,026 to 150,000 at a repurchase price not exceeding seven thousand twenty-five Dutch guilders and twenty-five cents (NLG 7,025.25) by reduction of the amounts standing to the credit of paid-in surplus, such authorisation to be valid for a period of two months from the date of this meeting.

Second resolution

It is resolved to grant authorisation to the Board of Directors to cancel the shares so repurchased and to reduce the issued capital of the Company from hundred and fifty million Dutch guilders (NLG 150,000,000.-) by the amount of thirty-six million nine hundred and seventy-five thousand Dutch guilders (NLG 36,975,000.-) to one hundred and thirteen million twenty-five thousand Dutch guilders (NLG 113,025,000.-) by allocation of said amount of thirty-six million nine hundred and seventy-five thousand Dutch guilders (NLG 36,975,000.-) to the non-distributable extraordinary reserve.

Third resolution

It is further resolved to authorise the Board of Directors to increase the issued capital of the Company from one hundred and thirteen million twenty-five thousand Dutch guilders (NLG 113,025,000.-) to hundred and fifty million Dutch guilders (NLG 150,000,000.-) by allocation to capital of the amount of thirty-six million nine hundred and seventy-five thousand Dutch guilders (NLG 36,975,000.-) from the non-distributable extraordinary reserve and issuance of thirty-six thousand nine hundred and seventy-five (36,975) new shares to be distributed to the then existing shareholders in the proportion of their respective holdings.

Fourth resolution

It is further resolved to authorise and instruct the Board of Directors to take all appropriate steps to implement the above resolutions and to have the implementation thereof recorded by notarial deed.

There being nothing further on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French versions, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned. And after reading these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatre avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BROADCAST INVESTMENTS S.A., (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège à Luxembourg 35, boulevard du Prince Henri, constituée sous le nom PAYCO FUNDING S.A. suivant acte de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 avril 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 3 août 1995, n° 363 dont la dénomination a été modifiée en BROADCAST INVESTMENTS S.A. par acte du notaire instrumentant daté du 3 avril 1997, non encore publié.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Yves Prussen, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommée secrétaire et scrutateur, Madame Danielle Kolbach, maître en droit, demeurant à Pétange. Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président déclare et a déclaré et a demandé le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

A. Autorisation au Conseil de racheter les actions de la Société portant les numéros 113.026 à 150.000 à un prix de rachat ne dépassant pas sept mille vingt-cinq florins néerlandais vingt-cinq centimes (7.025,25 NLG) à payer par les montants se trouvant au crédit de la réserve de primes d'émission.

B. Autorisation au Conseil d'annuler les actions ainsi rachetées par réduction du capital émis de la Société de cent cinquante millions de florins néerlandais (150.000.000,- NLG) d'un montant de trente-six millions neuf cent soixante-

quinze mille florins néerlandais (36.975.000,- NLG) à cent treize millions vingt-cinq mille florins néerlandais (113.025.000,- NLG) et par affectation du montant prémentionné de trente-six millions neuf cent soixante-quinze mille florins néerlandais (36.975.000,- NLG) à la réserve spéciale indisponible.

C. Autorisation au Conseil d'augmenter le capital émis de la Société d'un montant de cent treize millions vingt-cinq mille florins néerlandais (113.025.000,- NLG) à cent cinquante millions de florins néerlandais (150.000.000,- NLG) par affectation au capital d'un montant de trente-six millions neuf cent soixante-quinze mille florins néerlandais (36.975.000,- NLG) par prélèvement sur la réserve spéciale indisponible et émission de trente-six mille neuf cent soixante-quinze (36.975) nouvelles actions à distribuer aux actionnaires existant à ce moment au prorata des actions détenues par eux.

II. Les actionnaires représentés, les procurations des parties représentées et le nombre d'actions est montré sur une liste de présence; la liste de présence signée par les porteurs de procuration, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

III. L'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée.

IV. Il apparaît de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'autoriser le Conseil d'Administration de racheter les actions de la Société portant les numéros 113.026 à 150.000 à un prix de rachat ne dépassant pas sept mille vingt-cinq florins néerlandais vingt-cinq centimes (7.025,25 NLG) par réduction des montants se trouvant au crédit de la réserve de primes d'émission.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accorder l'autorisation au Conseil d'Administration d'annuler les actions ainsi rachetées et de procéder à une réduction du capital émis de la Société de cent cinquante millions de florins néerlandais (150.000.000,- NLG) d'un montant de trente-six millions neuf cent soixante-quinze mille florins néerlandais (36.975.000,- NLG) à cent treize millions vingt-cinq mille florins néerlandais (113.025.000,- NLG) par affectation du montant prémentionné de trente-six millions neuf cent soixante-quinze mille florins néerlandais (36.975.000,- NLG) à la réserve spéciale indisponible.

Troisième résolution

Par ailleurs, il est décidé d'autoriser le Conseil d'Administration d'augmenter le capital émis de la Société d'un montant de cent treize millions vingt-cinq mille florins néerlandais (113.025.000,- NLG) à cent cinquante millions de florins néerlandais (150.000.000,- NLG) par affectation au capital d'un montant de trente-six millions neuf cent soixante-quinze mille florins néerlandais (36.975.000,- NLG) par prélèvement sur la réserve spéciale indisponible et émission de trente-six mille neuf cent soixante-quinze (36.975) nouvelles actions à distribuer aux actionnaires existant à ce moment au prorata des actions détenues par eux.

Quatrième résolution

En outre il est décidé d'autoriser et de charger le Conseil d'Administration de prendre toute disposition nécessaire pour mettre en oeuvre les résolutions précédentes et de faire constater leur accomplissement par acte notarié.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. Prussen, D. Kolbach, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1997, vol. 97S, fol. 97, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mai 1997.

J. Delvaux.

(15541/208/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

BERDOLI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 50.630.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 1997.

BERDOLI HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(15537/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

BERDOLI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.630.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue de façon extraordinaire le 26 février 1997 Résolution

L'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes suivants pour la période expirant à l'assemblée statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 1996:

Conseil d'administrateur:

- MM. Gustave Stoffel, Directeur-adjoint, demeurant à Luxembourg, président du conseil d'administration.
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur.
Germain Birgen, Fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur.
Federico Franzina, Fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, Luxembourg.

Pour extrait conforme
BERDOLI HOLDING S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 81, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15538/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG), SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare, Galerie Kons, 4th floor.
R. C. Luxembourg B 31.439.

Extrait d'une résolution prise par le Conseil d'Administration au 23 janvier 1997

Le Conseil d'Administration a accepté la démission de M. Grand Phillips avec effet au 27 novembre 1996 et a coopté M. Mark Bogard, en tant qu'administrateur, avec effet au 23 janvier 1997.

Le Conseil d'Administration se compose donc maintenant comme suit:

Président du Conseil

M. John Griffiths, BARCLAYS UNICORN INTERNATIONAL, Jersey, Channel Islands.

Administrateurs

- M. Adam Fox, CORPORATE FUNDS MANAGEMENT SERVICES, Luxembourg;
M. Rafael Juan Y. Seva, BARCLAYS BANK, Madrid, Espagne;
M. Roger Pyrke, BZW INVESTMENT MANAGEMENT, Hong Kong;
M. John Pauly, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Luxembourg;
M. Mark Bogard, BARCLAYS UNICORN, Londres, Angleterre.

Pour la société BARCLAYS INVESTMENT
FUNDS (LUXEMBOURG), SICAV
W. Gilson
General Manager CFMS

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 87, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15536/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

BRITISH AND CONTINENTAL UNION LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 2.642.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 1997, le mandat du commissaire aux comptes, Mme Myriam Spiroux-Jacoby a été renouvelé pour une durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 1998.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour BRITISH AND CONTINENTAL UNION LIMITED
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1997, vol. 491, fol. 94, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(15539/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

BRITISH AND CONTINENTAL UNION LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 2.642.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 1996, le mandat du commissaire aux comptes, Mme Myriam Spiroux-Jacoby a été renouvelé pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1997. La démission de l'administrateur M. Robert Martiny a été acceptée et il n'a pas été pourvu à son remplacement.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour *BRITISH AND CONTINENTAL UNION LIMITED*
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1997, vol. 491, fol. 94, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(15540/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

CAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.844.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 92, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 1997.

CAFIN HOLDING S.A.
Signatures

(15542/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

CAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.844.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 31 décembre 1996 Résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 1997 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, président;
Federico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
CAFIN HOLDING S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 92, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15543/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

CARIPLO BANK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 34.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, régulièrement approuvés par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires, le rapport de gestion et le rapport établi par la personne chargée du contrôle des comptes ainsi que la proposition d'affectation des résultats et l'affectation de ces derniers, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 20, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, dans le dossier de la société, le 2 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(15544/208/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.567.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 1995, la démission de l'administrateur, Mme Danielle Schroeder et du commissaire aux comptes, Monsieur Guy Baumann a été acceptée. M. Guy Baumann, attaché de direction, Belvaux, a été appelé aux fonctions d'administrateur et Mme Myriam Spiroux-Jacoby, fondé de pouvoir principal, Weiler-la-Tour, a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1997, vol. 491, fol. 94, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(15546/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

COMMERCIAL UNION INTERNATIONAL LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare, Galerie Kons, 4th floor.
R. C. Luxembourg B 55.381.

Extrait d'une résolution prise par le Conseil d'Administration au 26 mars 1997

Le Conseil d'Administration a accepté la démission de Monsieur Robert Falcon en tant qu'administrateur, avec effet au 26 mars 1997 et cette nomination a été confirmée lors de l'assemblée générale du 1^{er} avril 1997.

Le Conseil d'Administration se compose donc maintenant comme suit:

Administrateurs:

M. Roy Kemp, administrateur, Londres, Angleterre (Président du Conseil);
M. Adam Fox, administrateur, Bruxelles, Belgique;
M. Guy Vandenberghe, administrateur, Bruxelles, Belgique;
M. Colin Thurston, administrateur, Londres, Angleterre;
M. Robert Falcon, administrateur et directeur général, Luxembourg.

Pour la société COMMERCIAL UNION
INTERNATIONAL LIFE S.A.
R. Falcon
General Manager

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 87, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15547/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

COMMERCIAL UNION LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare, Galerie Kons, 4th floor.
R. C. Luxembourg B 32.163.

Extrait d'une résolution prise par le Conseil d'Administration au 25 mars 1997

Le Conseil d'Administration a accepté la démission de Monsieur M. Reid avec effet au 5 février 1997 et a coopté Monsieur R. Woolf en tant qu'administrateur, avec effet au 25 mars 1997.

Le Conseil d'Administration se compose donc maintenant comme suit:

Administrateurs:

M. Roy Kemp, administrateur, Londres, Angleterre (Président du Conseil);
M. Brian Grainger, administrateur, Bruxelles, Belgique;
M. Cesare Brugola, administrateur, Milan, Italie;
M. William Havaris, administrateur, Athènes, Grèce;
M. Robert Woolf, administrateur, Londres, Angleterre.

Administrateur-délégué:

M. Mike Hemming, administrateur, Londres, Angleterre.

Pour la société COMMERCIAL UNION
LUXEMBOURG HOLDING S.A.
W. Gilson
General Manager CFMS

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 87, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15548/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

CORPORATE FUNDS MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare, Galerie Kons, 4th floor.
R. C. Luxembourg B 25.708.

Extrait d'une résolution prise par le Conseil d'Administration au 25 mars 1997

Le Conseil d'Administration a désigné Monsieur William Gilson, en tant qu'administrateur, avec effet au 25 mars 1997 et cette nomination a été confirmée lors de l'assemblée générale du 1^{er} avril 1997.

Le Conseil d'Administration se compose donc maintenant comme suit:

Administrateurs:

M. Roy Kemp, administrateur, Londres, Angleterre (Président du Conseil);
M. Brian Graiger, administrateur, Bruxelles, Belgique;
M. Adam Fox, administrateur, Bruxelles, Belgique;
M. Mike Hemming, administrateur, Londres, Angleterre;
M. William Gilson, administrateur et directeur général, Luxembourg.

Pour la société CORPORATE FUNDS
MANAGEMENT SERVICES S.A.
W. Gilson
General Manager

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 87, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15549/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

DECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8131 Bridel, 18, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 32.758.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Bridel, le 10 avril 1997

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer le siège social de la société DECO, S.à r.l. du 35, allée St Hubert, L-8138 Bridel, au 18, rue des Genêts, L-8131 Bridel.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bridel, le 14 avril 1997.

Pour DECO, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1997, vol. 491, fol. 49, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15551/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

EUFINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.165.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable dénommée EUFINVEST, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 novembre 1989, publié au Recueil Spécial du Mémorial C numéro 17 du 17 janvier 1990 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire:

- en date du 11 avril 1991, publié au Mémorial C numéro 366 du 7 octobre 1991;
- en date du 31 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 362 du 2 août 1995.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Norbert Nickels, Inspecteur de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Kayl.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Sandra Kirsch-Pompignoli, Rédacteur Principal à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Schifflange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Claude Schmit, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

l) Que la présente assemblée générale ordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Recevoir et adopter le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1996.
2. - Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996; affectation du bénéfice.
3. - Donner quitus aux Administrateurs.
4. - Nominations statutaires.
5. - Divers.

II) Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés:

au journal Luxemburger Wort:

- le 21 mars 1997,
- le 1^{er} avril 1997;

au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations C:

- numéro 139 du 21 mars 1997,
- numéro 157 du 1^{er} avril 1997;

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

III) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

IV) Que conformément à l'article 11 des statuts, les décisions à prendre lors de la présente assemblée générale seront approuvées à une majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

V) Qu'en conséquence la présente assemblée générale ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Les faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1996, après en avoir reçu lecture.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 1996 tels qu'ils sont présentés ainsi que l'affectation du bénéfice proposée par le Conseil d'administration.

- Actifs nets au 31.12.1996: 58.480.877,11 ECU
- Bénéfice net réalisé au 31.12.1996: 3.479.701,54 ECU

Adoptant la proposition du Conseil d'Administration l'assemblée décide:

- de réinvestir la part du montant distribuable revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) au profit des actionnaires de la classe A;
- de distribuer la part du montant distribuable revenant aux actions de distribution (actions de classe B) sous forme d'une dividende à raison de 1,04 ECU contre remise du coupon N° 7 à partir du 6 mai 1997, le solde étant réinvesti.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale ratifie les actes posés par le Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats relatifs à l'exercice 1996.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 1995 a fixé le mandat des administrateurs pour un terme de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale en 2001.

L'assemblée constate qu'à partir du 28 février 1997, le représentant de TSB TRUST COMPANY a changé. En effet Monsieur John Warner, démissionnaire, a été remplacé par Monsieur David Sachon.

Ainsi le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

- CGER-BANQUE S.A., représentée par M. Freddy Van Den Spiegel, président;
- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, représentée par M. Gilles Meshaka;
- CARIPLO S.p.A, représentée par M. Aldo Parmigiani;
- CENCEP, représenté par M. Jean-François Vaillant,
- DEKABANK GmbH, représentée par M. Franz-Josef Obermann;
- ECUREUIL PARTICIPATION, représentée par M. Jean-Yves Rouchy;
- ICCRI, représentée par M. Mario Gasponi;
- TSB TRUST COMPANY, représentée par M. David Sachon.

La société de révision ARTHUR ANDERSEN est réélue comme réviseur d'entreprises de la SICAV pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 1998.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président a levé la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Nickels, S. Kirsch, C. Schmitz, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 avril 1997, vol. 827, fol. 40, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 avril 1997.

J. Elvinger.

(15554/211/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

EUFI-CASH, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 32.164.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable dénommée EUFI-CASH, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 novembre 1989, publié au Recueil Spécial du Mémorial C numéro 17 du 17 janvier 1990. Les statuts ont été modifiés le 11 avril 1991. Les modifications ont été déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et ont été publiées au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 366 du 7 octobre 1991.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Norbert Nickels, Inspecteur de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Kayl.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Sandra Kirsch-Pompignoli, Rédacteur Principal à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Schifflange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Claude Schmitz, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale ordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. - Recevoir et adopter le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1996.
2. - Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996; affectation du bénéfice.
3. - Donner quitus aux Administrateurs.
4. - Nominations statutaires.
5. - Divers.

II) Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés:

au journal Luxemburger Wort:

- le 21 mars 1997,

- le 1^{er} avril 1997;

au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations C:

- numéro 139 du 21 mars 1997,

- numéro 157 du 1^{er} avril 1997;

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

III) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

IV) Que conformément à l'article 11 des statuts les décisions à prendre lors de la présente assemblée générale seront approuvées à une majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

V) Qu'en conséquence la présente assemblée générale ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Les faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1996, après en avoir reçu lecture.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 1996 tels qu'ils sont présentés ainsi que l'affectation du bénéfice proposée par le Conseil d'administration:

Compartiment Eufi-Cash ECU

- Actifs nets au 31.12.1996: 29.746.073,90 ECU

- Bénéfice net réalisé au 31.12.1996: 2.977.404,82 ECU

Compartiment Eufi-Cash FRF

- Actifs nets au 31.12.1996: 207.958.530,89 FRF

- Bénéfice net réalisé au 31.12.1996: 70.470.330,21 FRF

Adoptant la proposition du Conseil d'Administration l'assemblée décide:

Compartiment Eufi-Cash ECU:

- de réinvestir la part du montant distribuable revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) dans ce compartiment au profit des actionnaires de la classe A;

- de distribuer la part du montant distribuable revenant aux actions de distribution (actions de classe B) sous forme d'un dividende à raison de 82,99 ECU contre remise du coupon N° 7 à partir du 6 mai 1997, le solde étant réinvesti.

Compartiment Eufi-Cash FRF:

- de réinvestir la part du montant distribuable revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) dans ce compartiment au profit des actionnaires de la classe A;

- de distribuer la part du montant distribuable revenant aux actions de distribution (actions de classe B) sous forme d'un dividende à raison de 947,17 FRF contre remise du coupon N° 7 à partir du 6 mai 1997, le solde étant réinvesti.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale ratifie les actes posés par le Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats relatifs à l'exercice 1996.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 1995 a fixé le mandat des administrateurs pour un terme de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale en 2001.

Ainsi le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

- CENCEP, représenté par M. Maurice Bemisoéjp, président;
- CGER-BANQUE S.A., représentée par M. Freddy Van Den Spiegel;
- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, représentée par M. Vincent Cornet;
- CARIPLO S.p.A, représentée par M. Aldo Parmigiani;
- SNS BANK NEDERLAND, représentée par M. Thyman Korver;
- DEKABANK GmbH, représentée par M. Franz-Josef Obermann;
- ICCRI, représentée par M. Mario Gasponi.

La société de révision ARTHUR ANDERSEN est réélue comme réviseur d'entreprises de la SICAV pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 1998.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président a levé la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Nickels, S. Kirsch, C. Schmitz, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 avril 1997, vol. 827, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 avril 1997.

J. Elvinger.

(15553/211/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

EUFI-RENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 32.166.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable dénommée EUFI-RENT, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 novembre 1989, publié au Recueil Spécial du Mémorial C numéro 17 du 17 janvier 1990 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 11 avril 1991, publié au Mémorial C numéro 366 du 7 octobre 1991;
- en date du 31 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 362 du 2 août 1995.

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Norbert Nickels, Inspecteur de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Kayl.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Sandra Kirsch-Pompignoli, Rédacteur Principal à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Schifflange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Claude Schmitz, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la présente assemblée générale ordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Recevoir et adopter le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1996.

2.- Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996; affectation du bénéfice.

3.- Donner quitus aux Administrateurs.

4.- Nominations statutaires.

5.- Divers.

II) Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés:

au journal Luxemburger Wort:

- le 21 mars 1997

- le 1^{er} avril 1997

au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations C:

- numéro 139 du 21 mars 1997

- numéro 157 du 1 avril 1997

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

III) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

IV) Que conformément à l'article 11 des statuts les décisions à prendre lors de la présente assemblée générale seront approuvées à une majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

V) Qu'en conséquence la présente assemblée générale ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Les faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1996, après en avoir reçu lecture.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 1996 tels qu'ils sont présentés ainsi que l'affectation du bénéfice proposée par le Conseil d'administration.

- Actifs nets au 31 décembre 1996: 52.830.512,55 ECU

- Bénéfice net réalisé au 31 décembre 1996: 4.243.252,53 ECU

Adoptant la proposition du Conseil d'Administration l'assemblée décide:

- de réinvestir la part du montant distribuable revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) au profit des actionnaires de la classe A;

- de distribuer la part du montant distribuable revenant aux actions de distribution (actions de classe B) sous forme d'une dividende à raison de 6,43 ECU contre remise du coupon n° 7 à partir du 6 mai 1997, le solde étant réinvesti.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale ratifie les actes posés par le Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat relatif à l'exercice 1996.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 1995 a fixé le mandat des administrateurs pour un terme de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale en 2001.

Ainsi le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

- DEKABANK GmbH, représentée par M. Franz-Josef Obermann, président;

- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, représentée par M. Vincent Cornet;

- CAIXA GERAL DE DEPOSITOS, représentée par M. Antonio Freire;

- CARIPO S.p.A, représentée par M. Aldo Parmigiani;

- CENCEP, représenté par M. Antoine Moster;

- CGER-BANQUE S.A., représentée par M. Freddy van den Spiegel;

- ECUREUIL PARTICIPATIONS S.A., représentée par M. Jean-Yves Rouchy;

- ICCRI, représentée par M. Mario Gasponi.

La société de révision ARTHUR ANDERSEN est réélue comme réviseur d'entreprises de la SICAV pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 1998.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président a levé la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Nickels, S. Kirsch, C. Schmitz, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 avril 1997, vol. 827, fol. 40, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 avril 1997.

J. Elvinger.

(15555/211/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

EURASIE DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.043.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 84, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 1997.

Pour la société
Signature

(15556/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

EURASIE DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.043.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société, tenue en date du 28 mars 1997, que:

- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions;

- le mandat de Jacques Benzeno, de Marie-Paule Mockel et de Haim Battach en tant qu'administrateurs et celui de Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15557/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

EXMAR LUX S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.901.

Title I.- Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is formed a company (société anonyme) under the name of EXMAR LUX S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the Board of Directors.

When extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation.

Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is the acquirement, the sale, the freight, the equipment and the nautical management of vessels, as well as all financial and commercial operations in order to promote the realization of its object.

Title II.- Capital, Actions

Art. 5. The corporate capital is fixed at thirty-two million US Dollars (32,000,000.- LUF), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares without designation of a par value.

The shares may be created at the owners's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered form.

The corporation may repurchase its own shares under the provisions set by the law.

The capital may be increased or reduced in accordance with the legal prescriptions.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board, composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders, which may at any time remove them.

The number of directors, their term of office and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the Chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of an interim dividend in accordance with the provisions of the law.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that the special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article ten of the present Articles of Association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Titre IV.- Supervision of the annual accounts

Art. 12. The corporation shall have its annual accounts supervised in accordance with the terms prescribed by law and with the practice of accounting generally admitted.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at a place specified in the convening notices, on the last Friday of the month of May at three p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year - Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first January and terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits five per cent shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the capital of the corporation but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if at any time, for any reason whatever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these Articles of Association are to be construed in accordance with the law of August 10th, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies and the amendments thereto.

English translation of the coordinated articles.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1997, vol. 491, fol. 36, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15559/200/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

EUROPE INNOVATION FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 34.669.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 491, fol. 97, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 1997.

Certifié sincère et conforme
EUROPE INNOVATION FUND
MANAGEMENT COMPANY S.A.
R. Melchers